



Facture non reglee integralement

Par **SkillRuf**, le **26/08/2023** à **13:11**

Bonjour,

Une cliente me retient 10% d'une facture A, au prétexte que sur l'affaire précédente, dont elle a payé la facture B intégralement, pour laquelle elle m'a passé un bon de commande en euros et correspondant à une proforma que je lui ai envoyé, elle me réclame la différence tu taux de change JPY/€ qui était plus à son avantage lors de la commande alors que j'ai acheté les devises 3 mois auparavant et que mes documents et factures sont en euros, a-t-elle le droit de réclamer une telle différence alors qu'elle m'a réglée cette facture B complètement et surtout a t-elle le droit de se faire justice elle même sur une autre facture, pour lesquelles je précise ele reçu toute la marchandise et la prestation de service qui va avec.

Anonymisation